

Compétences en médecine de l'adolescence

2025 VERSION 2.0

Le présent document concerne les résidents qui commencent leur formation à compter du 1^{er} juillet 2025.

DÉFINITION

La médecine de l'adolescence est la discipline médicale qui s'intéresse à l'évaluation, au diagnostic et à la prise en charge de problèmes de santé survenant dans le contexte d'événements biopsychosociaux importants qui définissent la transition de l'enfance à l'âge adulte.

PRATIQUE EN MÉDECINE DE L'ADOLESCENCE

Les spécialistes en médecine de l'adolescence traitent des adolescents et des jeunes adultes qui présentent un vaste éventail de situations cliniques et de problèmes de santé, en milieu hospitalier et ambulatoire. Il peut s'agir de troubles des conduites alimentaires et de l'ingestion d'aliments, d'obésité, de l'usage de substances et de troubles de l'usage de substances, de troubles de santé mentale, de symptômes douloureux et somatiques complexes, de maladie chronique, de problèmes de santé sexuelle et reproductive, de grossesse au premier trimestre et d'enjeux liés à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

Les spécialistes en médecine de l'adolescence utilisent une approche développementale et holistique dans les soins et le soutien offerts aux patients et à leur famille¹. Ils s'occupent du dépistage, des soins préventifs ainsi que de l'évaluation et de la prise en charge médicales et psychosociales des patients. Ils comprennent l'interrelation entre la santé physique, la santé mentale et les déterminants de la santé qui peuvent avoir des répercussions sur la santé globale et le bien-être des patients. Dans une perspective qui tient compte du stade de développement, les spécialistes en médecine de l'adolescence quident les jeunes patients

Le masculin générique est utilisé seulement pour alléger le texte et ne vise pas à en réduire le caractère inclusif.

¹ Dans ce document, l'expression « famille du patient » inclut toutes les personnes qui ont une importance pour le patient d'un point de vue personnel et qui se préoccupent des soins qui lui sont prodigués, y compris, selon la situation du patient, les membres de sa famille, les partenaires, les aidants naturels, les tuteurs et les représentants légaux.

[©] Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2025. Tous droits réservés. Ce document peut être reproduit à des fins éducatives seulement, et ce, à condition que les mentions suivantes soient incluses dans tous les documents connexes : © *Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2025. Cité et reproduit avec permission.* Veuillez faire parvenir un exemplaire du produit final à l'attention du gestionnaire, Normes des spécialités, Bureau des normes et de l'évaluation. Il faut obtenir l'autorisation écrite du Collège royal pour toutes les autres utilisations. Pour obtenir plus de renseignements sur la propriété intellectuelle, veuillez communiquer avec nous à documents@collegeroyal.ca. Si vous avez des questions concernant l'utilisation de ce document, veuillez communiquer avec nous à credentials@collegeroyal.ca.

dans la prise de décision médicale, l'adoption d'une attitude de résilience et le développement positif. Les spécialistes en médecine de l'adolescence conseillent les patients sur les relations, la vie familiale et les difficultés émotionnelles, en plus de défendre les intérêts de ceux qui sont confrontés à des enjeux psychosociaux et bioéthiques complexes et de leur recommander des interventions et des services appropriés.

Afin de répondre aux différents besoins des patients, les spécialistes en médecine de l'adolescence travaillent dans des hôpitaux, des cabinets, des cliniques de soins urgents, des cliniques sans rendez-vous, des établissements de soins primaires et dans divers milieux communautaires². Ils font la promotion de ressources et de services essentiels en milieux hospitaliers et communautaires pour la population qu'ils servent.

Les spécialistes en médecine de l'adolescence travaillent avec d'autres professionnels de la santé et d'autres secteurs pour optimiser les soins aux patients. Ils collaborent étroitement avec le patient, sa famille, des professionnels de la santé de première ligne, des pédiatres et d'autres intervenants des domaines de la santé et de la santé mentale afin d'élaborer une approche thérapeutique multimodale. Au besoin, ils collaborent également avec des enseignants, des travailleurs sociaux, des intervenants auprès des jeunes, des intervenants de la protection de la jeunesse, des groupes de défense communautaires et des responsables de l'application de la loi.

EXIGENCES POUR COMMENCER LA FORMATION

Certificat du Collège royal en pédiatrie

OU

Réussite de l'étape Transition vers la pratique d'un programme de résidence agréé par le Collège royal en pédiatrie³

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ À L'EXAMEN⁴

Tous les candidats doivent être certifiés par le Collège royal en pédiatrie pour pouvoir se présenter à l'examen de certification du Collège royal en médecine de l'adolescence.

² Dans ce document, le terme « milieu communautaire » englobe les centres de réadaptation (santé mentale, dépendances, déficiences); la télésanté; les centres de santé en milieu scolaire (école intermédiaire/secondaire); les centres de santé pour les étudiants (niveaux collégial et universitaire); les centres jeunesse pour jeunes contrevenants; les services d'urgence médicale; les centres communautaires; les organismes de services aux jeunes; et les cliniques de rue.

³ Au Québec, certains stagiaires pourraient être autorisés à amorcer le programme de formation dans la surspécialité avant d'avoir terminé l'étape Transition vers la pratique du programme de pédiatrie. Toutefois, comme ailleurs au Canada, les stagiaires du Québec devront avoir acquis toutes les compétences généralistes connexes à la pédiatrie avant l'obtention de leur certificat en pédiatrie. Pour en apprendre davantage sur les exigences d'admission d'un programme de médecine de l'adolescence en particulier, adressez-vous au bureau des études médicales postdoctorales concerné.

⁴ Ces conditions d'admissibilité ne s'appliquent pas aux candidats du Programme d'examen et d'affiliation (PEA) pour les surspécialistes. Veuillez communiquer avec le Collège royal pour obtenir des renseignements sur le PEA pour les surspécialistes.

Expert médical

Définition :

En tant qu'experts médicaux, les spécialistes en médecine de l'adolescence assument tous les rôles CanMEDS et s'appuient sur leur savoir médical, leurs compétences cliniques et leurs valeurs professionnelles pour dispenser des soins sécuritaires et de grande qualité centrés sur le patient. Pivot du référentiel CanMEDS, le rôle d'expert médical définit le champ de pratique clinique des médecins.

Capacités et manifestations : Les spécialistes en médecine de l'adolescence sont capables de...

1. Exercer la médecine selon leur champ d'activité et leur expertise clinique

- 1.1. S'engager à prodiguer des soins de grande qualité à leurs patients
- 1.2. Intégrer les rôles CanMEDS transversaux dans la pratique de la médecine de l'adolescence
- 1.3. Appliquer les connaissances des sciences cliniques et biomédicales pertinentes à la médecine de l'adolescence
 - 1.3.1. Croissance et développement, normaux et anormaux, y compris :
 - 1.3.1.1. Croissance, développement et puberté pendant l'adolescence
 - 1.3.1.2. Développement physiologique, émotif et cognitif pendant l'adolescence
 - 1.3.1.3. Anatomie et physiologie sexuelles et reproductives pendant l'adolescence
 - 1.3.2. Aspects développementaux de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre
 - 1.3.3. Répercussions des problèmes de santé courants pendant l'adolescence sur la croissance, le développement, la santé et le bien-être
 - 1.3.4. Outils de dépistage courants des problèmes de développement psychosocial et de santé mentale, notamment ceux utilisés pour les troubles des conduites alimentaires et de l'ingestion d'aliments et l'usage de substances
 - 1.3.5. Étiologie, caractéristiques cliniques, principes du diagnostic, évolution et prise en charge, y compris les indications d'une demande de consultation, dans les cas suivants :
 - 1.3.5.1. Troubles des conduites alimentaires et de l'ingestion d'aliments
 - 1.3.5.2. Obésité
 - 1.3.5.3. Douleur chronique et troubles à symptomatologie somatique et apparentés

- 1.3.5.4. Troubles neurodéveloppementaux et de santé mentale
 - 1.3.5.4.1. Troubles de l'adaptation
 - 1.3.5.4.2. Troubles anxieux
 - 1.3.5.4.3. Trouble du déficit de l'attention/hyperactivité
 - 1.3.5.4.4. Troubles dépressifs
 - 1.3.5.4.5. Problèmes scolaires, y compris le refus d'aller à l'école
 - 1.3.5.4.6. Comportements d'automutilation et idées suicidaires
- 1.3.5.5. Troubles psychiatriques concomitants à des problèmes médicaux
- 1.3.5.6. Santé sexuelle et reproductive
 - 1.3.5.6.1. Troubles de l'appareil reproducteur féminin et masculin
 - 1.3.5.6.2. Troubles menstruels
 - 1.3.5.6.3. Grossesse
 - 1.3.5.6.4. Infections transmissibles sexuellement (ITS)
- 1.3.5.7. Dysphorie de genre
- 1.3.5.8. Troubles du sommeil et fatique
- 1.3.5.9. Usage de substances et troubles de l'usage de substances
- 1.3.6. Étiologie, principes du dépistage, caractéristiques cliniques et options thérapeutiques, y compris les indications d'une demande de consultation, dans les cas suivants :
 - 1.3.6.1. Blessures et troubles courants liés aux sports, y compris la commotion cérébrale et le déficit énergétique relatif dans le sport
 - 1.3.6.2. Infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH)
 - 1.3.6.3. Maltraitance, y compris la victimisation sexuelle
 - 1.3.6.4. Troubles neurodéveloppementaux et de santé mentale
 - 1.3.6.4.1. Trouble neurodéveloppemental lié à l'alcool
 - 1.3.6.4.2. Trouble du spectre de l'autisme
 - 1.3.6.4.3. Troubles bipolaires et apparentés
 - 1.3.6.4.4. Troubles cognitifs et d'apprentissage
 - 1.3.6.4.5. Troubles disruptifs, du contrôle des impulsions et des conduites
 - 1.3.6.4.6. Troubles de la personnalité
 - 1.3.6.4.7. Troubles psychotiques
 - 1.3.6.5. Violence et traumatisme, y compris la violence par arme à feu et l'appartenance à un gang

[©] Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2025. Tous droits réservés.

- 1.3.7. Principes du diagnostic et de la prise en charge des problèmes médicaux courants
- 1.3.8. Besoins particuliers en matière de soins de santé
 - 1.3.8.1. Besoins des patients atteints de déficiences physiques et intellectuelles
 - 1.3.8.2. Répercussions de maladies menaçant le pronostic vital ou limitant l'espérance de vie sur le développement et le bien-être émotionnels
- 1.3.9. Principes de la pharmacologie et de la toxicologie
 - 1.3.9.1. Incidence de la croissance et du développement sur la posologie et le métabolisme des médicaments
 - 1.3.9.2. Indications, contre-indications et effets secondaires :
 - 1.3.9.2.1. Psychotropes et analgésiques (douleur chronique) couramment utilisés
 - 1.3.9.2.2. Contraceptifs
 - 1.3.9.2.3. Hormonothérapie d'affirmation de genre
 - 1.3.9.2.4. Traitement des infections transmissibles sexuellement
 - 1.3.9.3. Abus de substances, notamment l'approche en cas d'intoxication et la gestion du sevrage
- 1.3.10. Principes des cadres conceptuels relatifs aux soins des adolescents et des jeunes adultes
 - 1.3.10.1. Modèle de réduction des méfaits
 - 1.3.10.2. Modèle d'approche motivationnelle
 - 1.3.10.3. Développement positif des jeunes
 - 1.3.10.4. Cadre de résilience
 - 1.3.10.5. Modèle transthéorique de changement
 - 1.3.10.6. Soins tenant compte des traumatismes
- 1.3.11. Principes des modalités psychothérapeutiques couramment utilisées
- 1.3.12. Risques, bienfaits et interactions des stratégies de médecines non conventionnelles couramment utilisées
- 1.3.13. Principes du transfert des soins lors de la transition du patient des soins pédiatriques aux soins adultes
- 1.3.14. Déterminants sociaux et économiques pouvant nuire à l'accès aux soins, au bien-être et au fonctionnement

- 1.3.15. Dimensions sociales, culturelles et politiques de la santé et besoins particuliers en santé des adolescents et des jeunes adultes appartenant aux populations suivantes :
 - 1.3.15.1. Origines ethniques et culturelles diverses
 - 1.3.15.2. Défavorisés sur le plan économique
 - 1.3.15.3. Séropositifs au VIH
 - 1.3.15.4. Immigrants et réfugiés
 - 1.3.15.5. Autochtones
 - 1.3.15.6. Diversité sexuelle ou de genre
 - 1.3.15.7. Itinérants
 - 1.3.15.8. Visés par le système de justice
 - 1.3.15.9. Pris en charge par les services de protection de la jeunesse
 - 1.3.15.10. Parents
- 1.3.16. Rôle de la famille
 - 1.3.16.1. Répercussions du fonctionnement, des dynamiques et des facteurs de stress familiaux sur le développement pendant l'adolescence
 - 1.3.16.2. Répercussions des problèmes physiques et des troubles mentaux d'un adolescent sur le fonctionnement familial
- 1.3.17. Questions légales et éthiques, selon le territoire de compétence
 - 1.3.17.1. Aptitude, consentement et refus de traitement
 - 1.3.17.2. Confidentialité, y compris les lois, les concepts et les processus connexes
 - 1.3.17.3. Indications d'un traitement involontaire
 - 1.3.17.4. Maltraitance chez les adolescents et les jeunes adultes, y compris la reconnaissance et les exigences de signalement
- 1.3.18. Principes de la santé publique, notamment les maladies à déclaration obligatoire et la vaccination
 - 1.3.18.1. Rattrapage pour les adolescents et les jeunes adultes dont la vaccination n'est pas à jour
- 1.4. Réaliser des évaluations cliniques en temps utile et formuler des recommandations de manière structurée
- 1.5. S'acquitter des responsabilités professionnelles en dépit de multiples exigences concurrentes
- 1.6. Reconnaître la complexité, l'incertitude et l'ambiguïté inhérentes à l'exercice de la médecine de l'adolescence, et y réagir de façon appropriée

2. Procéder à une évaluation clinique centrée sur les besoins du patient et établir un plan de prise en charge

- 2.1. Établir la priorité parmi les sujets qui devront être abordés au moment de la rencontre avec le patient
- 2.2. Obtenir l'anamnèse, procéder à l'examen physique, choisir les examens paracliniques appropriés et en interpréter les résultats aux fins de diagnostic et de traitement, de prévention de la maladie et de promotion de la santé
 - 2.2.1. Réaliser une évaluation psychosociale à l'aide d'outils d'entrevue et de dépistage appropriés
 - 2.2.2. Effectuer un examen de l'état mental
 - 2.2.3. Réaliser une évaluation de la croissance et du développement, notamment en utilisant des courbes de croissance et en déterminant le stade de développement sexuel
 - 2.2.4. Réaliser un examen complet des organes génitaux féminins et masculins, et effectuer les prélèvements appropriés
 - 2.2.5. Évaluer le fonctionnement et les dynamiques au sein de la famille
 - 2.2.6. Évaluer l'aptitude à consentir au traitement
 - 2.2.7. Déterminer si le patient a besoin d'un traitement et s'il est prêt à s'y soumettre
- 2.3. Établir, en partenariat avec le patient et sa famille, les objectifs de soins, y compris le ralentissement de la progression de la maladie, le soulagement des symptômes, la guérison, l'amélioration fonctionnelle et la palliation
 - 2.3.1. En collaboration avec le patient, sa famille, des consultants et d'autres professionnels de la santé, planifier et mettre en œuvre un plan de traitement dans lequel sont établis les objectifs thérapeutiques, les résultats prévisibles et la durée du traitement
- 2.4. Établir un plan de prise en charge centré sur le patient et sa famille
 - 2.4.1. Gérer les situations d'urgence
 - 2.4.1.1. Patients extrêmement malades
 - 2.4.1.2. Patients en situation de crise
 - 2.4.2. Diagnostiquer et prendre en charge l'éventail des situations cliniques chez les adolescents et les jeunes adultes
 - 2.4.3. Utiliser des cadres conceptuels pour prendre en charge les situations cliniques courantes
 - 2.4.4. Gérer les situations conflictuelles entre les adolescents et les jeunes adultes et leur famille
 - 2.4.5. Favoriser l'autonomie en fonction du stade de développement et soutenir les familles

3. Planifier et réaliser des interventions diagnostiques et thérapeutiques

- 3.1. Définir les interventions ou les traitements les plus appropriés
- 3.2. Obtenir et documenter un consentement libre et éclairé, en expliquant les risques et les avantages de l'intervention ou du traitement proposé, et son intérêt
- 3.3. Prioriser les interventions ou les traitements en tenant compte du degré d'urgence clinique et des ressources disponibles
- 3.4. Réaliser toute intervention avec habileté et de façon sécuritaire, en s'adaptant aux trouvailles imprévues ou aux changements du contexte clinique

4. Planifier la continuité des soins et, le cas échéant, des consultations en temps opportun

- 4.1. Mettre en œuvre un plan de soins centré sur le patient et la famille qui assure la continuité des soins et un suivi de l'investigation, de la réponse au traitement et des autres consultations
 - 4.1.1. Évaluer et gérer l'observance du traitement
 - 4.1.2. Déterminer la nécessité et le moment d'une demande de consultation auprès d'un autre médecin ou professionnel de la santé
 - 4.1.3. Soutenir la transition vers les soins adultes

5. Contribuer activement, à titre individuel et en tant que membre d'une équipe de soins, à l'amélioration continue de la qualité des soins et de la sécurité des patients

- 5.1. Reconnaître le préjudice pouvant résulter de la prestation des soins, y compris les événements touchant la sécurité des patients, et y remédier
- 5.2. Adopter des stratégies qui favorisent la sécurité des patients et qui tiennent compte des facteurs humains et systémiques

Communicateur

Définition :

En tant que *communicateurs*, les spécialistes en médecine de l'adolescence développent des relations professionnelles avec le patient et sa famille, ce qui permet l'échange d'informations essentielles à la prestation de soins de qualité.

Capacités et manifestations : Les spécialistes en médecine de l'adolescence sont capables de...

1. Établir des relations professionnelles avec le patient et sa famille

1.1. Démontrer, lors des échanges, de l'empathie, du respect et de la compassion envers le patient afin de favoriser sa confiance et son autonomie

- 1.1.1. Créer un climat propice à l'évaluation psychosociale confidentielle, notamment en établissant une relation avec le patient et en gagnant sa confiance
- 1.1.2. Respecter le droit à la confidentialité, la vie privée et l'autonomie du patient en tenant compte du contexte développemental
- 1.1.3. Avoir une attitude positive et exempte de jugement
- 1.1.4. Reconnaître et gérer ses propres réactions à l'égard des adolescents, des jeunes adultes et de leur famille
- 1.2. Optimiser l'environnement physique afin d'assurer le confort du patient et de sa famille, ainsi que le respect de leur dignité et leur vie privée, leur engagement et leur sécurité.
- 1.3. Reconnaître les circonstances dans lesquelles les valeurs, les principes, les perceptions et les préférences du patient, de sa famille ou des professionnels impliqués pourraient influencer la qualité des soins, et modifier l'approche envers le patient en conséquence
- 1.4. Répondre aux comportements non verbaux d'un patient et de sa famille afin d'améliorer la communication
- 1.5. Gérer les désaccords et les conversations très émotives
- 1.6. S'adapter aux besoins et aux préférences du patient et de sa famille, de même qu'à l'état clinique du patient, en tenant compte du contexte général
 - 1.6.1. Tenir compte des croyances, des préoccupations, des attentes et des expériences du patient et de sa famille en ce qui a trait au problème du patient
 - 1.6.2. Adapter les approches décisionnelles en fonction de la capacité décisionnelle, des connaissances en santé, des valeurs et des préférences du patient

2. Recueillir et synthétiser l'information pertinente, en tenant compte de la perspective du patient et de sa famille

- 2.1. Utiliser des techniques d'entrevue centrées sur le patient afin d'obtenir l'information pertinente sur les plans biomédical et psychosocial
 - 2.1.1. Employer des stratégies pour obtenir la collaboration des patients réticents ou ambivalents, y compris l'entrevue motivationnelle et l'entrevue axée sur les forces
 - 2.1.2. Utiliser les techniques d'écoute active et réagir aux indices donnés par le patient et sa famille
- 2.2. Structurer le déroulement de la rencontre clinique et gérer le flux d'informations
- 2.3. Obtenir et résumer toute information pertinente provenant d'autres sources que le patient, dont ses proches et d'autres professionnels de la santé, avec son consentement

3. Informer le patient et sa famille quant aux soins de santé qui lui sont prodigués

- 3.1. Fournir des informations et des explications claires, exactes et en temps opportun, et s'assurer que le patient et sa famille les ont bien comprises
 - 3.1.1. Transmettre avec clarté et compassion l'information délicate, y compris en cas d'opinions divergentes entre les professionnels de la santé concernant le diagnostic ou le traitement
 - 3.1.2. Recourir à des stratégies pour vérifier et confirmer que le patient et sa famille comprennent les informations transmises
- 3.2. Divulguer les événements indésirables ayant causé un préjudice au patient et à sa famille

4. Faire participer le patient et sa famille à l'élaboration d'un plan reflétant ses besoins et objectifs en matière de santé

- 4.1. Entretenir avec le patient et sa famille des échanges respectueux, exempts de jugements de valeur et adaptés à leur culture
- 4.2. Aider le patient et sa famille à utiliser les technologies de l'information et de la communication en appui aux soins qui lui sont prodigués et à la gestion de sa santé
- 4.3. Utiliser leurs habiletés et stratégies de communication pour aider le patient et sa famille à faire des choix éclairés concernant sa santé

5. Documenter l'information, en format papier et électronique, résumant la rencontre et la partager afin d'optimiser la prise de décision clinique, la sécurité des patients et le secret professionnel

- 5.1. Documenter la rencontre clinique avec le patient de façon précise, complète et en temps opportun, et la rendre accessible conformément à la législation et à la réglementation
 - 5.1.1. Documenter la discussion sur le consentement ou l'assentiment de façon précise et complète
 - 5.1.2. Documenter le motif des décisions cliniques
- 5.2. Communiquer efficacement lors de l'utilisation des dossiers médicaux écrits ou électroniques ou d'une autre technologie numérique
- 5.3. Transmettre des informations aux patients et à d'autres personnes de façon à faciliter la compréhension et à protéger le secret professionnel et la confidentialité

Collaborateur

Définition :

En tant que *collaborateurs*, les spécialistes en médecine de l'adolescence travaillent efficacement avec d'autres professionnels de la santé pour prodiguer des soins sécuritaires et de grande qualité centrés sur le patient.

Capacités et manifestations : Les spécialistes en médecine de l'adolescence sont capables de...

1. Travailler efficacement avec d'autres médecins ou professionnels de la santé et d'autres secteurs

- 1.1. Établir et maintenir des relations de travail positives avec les médecins et les autres collègues aux fins d'une pratique collaborative
- 1.2. Négocier le partage ou le chevauchement des responsabilités avec d'autres médecins et collègues dans le contexte de soins épisodiques ou continus
 - 1.2.1. Clarifier les rôles et les responsabilités des membres de l'équipe interprofessionnelle dans les soins épisodiques et continus
 - 1.2.2. Travailler en collaboration avec les organismes communautaires qui œuvrent auprès des adolescents et des jeunes adultes
- 1.3. Participer à une prise de décision partagée qui soit respectueuse à la fois des médecins et des autres collègues
 - 1.3.1. Communiquer au besoin avec les médecins qui demandent une consultation, des consultants et d'autres professionnels de la santé
 - 1.3.2. Consulter le personnel scolaire, les intervenants de la protection de la jeunesse et d'autres professionnels hors du domaine de la santé, collaborer avec eux et leur offrir du soutien et de l'éducation afin de faciliter les soins au patient et de favoriser son bien-être

2. Travailler avec les médecins et autres professionnels de la santé et d'autres secteurs pour favoriser une compréhension mutuelle, gérer les divergences et résoudre les conflits

- 2.1. Faire preuve de respect envers les collaborateurs
- 2.2. Mettre en œuvre des stratégies afin de favoriser une compréhension mutuelle, de gérer les divergences et de résoudre les conflits dans un esprit de collaboration

3. Assurer de manière sécuritaire la transition du patient vers un autre professionnel de la santé et le transfert des soins afin d'en assurer la continuité

3.1. Déterminer quand effectuer un transfert des soins à un autre médecin ou professionnel de la santé

- 3.2. Effectuer un transfert sécuritaire des soins, à la fois verbalement et par écrit, durant la transition d'un patient vers un nouveau milieu, un nouveau professionnel de la santé ou une nouvelle étape de prestation des soins
 - 3.2.1. Faciliter le transfert des soins vers un médecin de première ligne ou un spécialiste
 - 3.2.2. Faciliter le transfert des soins lors de la transition du patient des soins pédiatriques aux soins adultes

Leader

Définition :

En tant que *leaders*, les spécialistes en médecine de l'adolescence veillent à assurer l'excellence des soins, à titre de cliniciens, d'administrateurs, d'érudits ou d'enseignants et contribuent ainsi, avec d'autres intervenants, à l'évolution d'un système de santé de grande qualité.

Capacités et manifestations : Les spécialistes en médecine de l'adolescence sont capables de...

- 1. Contribuer à l'amélioration de la prestation des soins de santé au sein des équipes, des établissements et des systèmes
 - 1.1. Appliquer les principes de l'amélioration de la qualité pour faire progresser les systèmes de soins aux patients
 - 1.2. Contribuer à une culture favorisant la sécurité des patients
 - 1.3. Analyser les événements touchant la sécurité des patients afin d'améliorer les systèmes de soins
 - 1.4. Utiliser la technologie afin d'améliorer la qualité des soins et d'optimiser la sécurité des patients

2. Participer à la gestion des ressources allouées aux soins de santé

- 2.1. Répartir les ressources afin d'optimiser les soins aux patients
- 2.2. Mettre en pratique des données probantes et des processus de gestion permettant de dispenser des soins de qualité à un rapport coût-bénéfice approprié

3. Démontrer des habiletés de leadership dans les systèmes de soins de santé

- 3.1. Démontrer des habiletés de leadership afin d'améliorer les soins de santé
- 3.2. Faciliter le changement dans les soins de santé afin d'en améliorer les services et les résultats

4. Gérer la planification de leur carrière, les finances et les ressources humaines au sein de leur(s) milieu(x) professionnel(s)

- 4.1. Établir leurs priorités et gérer leur temps de façon à maintenir un équilibre entre leur pratique médicale et leur vie personnelle
- 4.2. Gérer leur pratique dans leur(s) milieu(x) professionnel(s) et leur carrière
- 4.3. Mettre en œuvre des processus afin d'améliorer leur pratique personnelle

Promoteur de la santé

Définition :

En tant que *promoteurs* de la santé, les spécialistes en médecine de l'adolescence mettent à profit leur expertise et leur influence en œuvrant avec des collectivités ou des populations de patients en vue d'améliorer la santé. Ils collaborent avec ceux qu'ils servent afin d'établir et de comprendre leurs besoins, d'être si nécessaire leur porte-parole, et de soutenir l'allocation des ressources permettant de procéder à un changement.

Capacités et manifestations : Les spécialistes en médecine de l'adolescence sont capables de...

1. Répondre aux besoins d'un patient en défendant, avec celui-ci, ses intérêts au sein du milieu clinique et à l'extérieur de celui-ci

- 1.1. Collaborer avec le patient afin de prendre en compte les déterminants de la santé qui le concernent et qui limitent son accès aux services de santé ou aux ressources dont il a besoin
 - 1.1.1. Cerner les déterminants sociaux et économiques qui peuvent avoir une incidence sur l'accès aux soins, le bien-être et le fonctionnement du patient
 - 1.1.2. Faciliter l'accès aux services de santé et aux ressources communautaires
- 1.2. Collaborer avec le patient et sa famille afin d'aider le patient à modifier ses comportements et à adopter de saines habitudes de vie
- 1.3. Aborder la prévention de la maladie, la promotion et le maintien de la santé dans les échanges avec chaque patient

2. Répondre aux besoins des collectivités ou des populations servies en collaborant avec celles-ci pour promouvoir d'une manière socialement responsable des changements systémiques

- 2.1. Collaborer avec des collectivités ou des populations afin de caractériser les déterminants de la santé qui s'appliquent à celles-ci
- 2.2. Améliorer la pratique clinique en appliquant un processus d'amélioration continue de la qualité à des activités de prévention de la maladie et de promotion et maintien de la santé

2.3. Participer à une initiative d'amélioration de la santé dans une collectivité ou une population qu'ils servent

Érudit

Définition :

En tant qu'érudits, les spécialistes en médecine de l'adolescence font preuve d'un engagement constant envers l'excellence dans la pratique médicale par un processus de formation continue, en enseignant à des tiers, en évaluant les données probantes et en contribuant à l'avancement de la science.

Capacités et manifestations : Les spécialistes en médecine de l'adolescence sont capables de...

1. S'engager dans l'amélioration continue de leurs activités professionnelles par un processus de formation continue

- 1.1. Élaborer, mettre en œuvre, suivre et réviser un plan personnel d'apprentissage en vue d'améliorer la pratique professionnelle
- 1.2. Identifier les occasions d'apprentissage et d'amélioration en évaluant périodiquement leur rendement d'une manière réflexive à l'aide de diverses données internes et externes
- 1.3. Participer à l'apprentissage en collaboration afin d'améliorer constamment leur pratique personnelle et de contribuer à l'amélioration collective des pratiques

2. Enseigner aux étudiants, aux résidents, à d'autres professionnels de la santé et au public

- 2.1. Reconnaître l'influence que peut avoir un modèle de rôle et les effets des curriculums formel, informel et caché sur les apprenants
- 2.2. Favoriser un environnement d'apprentissage sécuritaire et respectueux
- 2.3. Veiller à ce que la sécurité des patients soit assurée quand les apprenants participent aux soins
- 2.4. Planifier et mener des activités d'apprentissage
- 2.5. Fournir une rétroaction afin d'améliorer l'apprentissage et le rendement
- 2.6. Évaluer les apprenants, les enseignants et les programmes selon les principes pédagogiques

3. Appliquer les données probantes disponibles dans leurs activités professionnelles

3.1. Reconnaître l'incertitude et les lacunes dans les connaissances à l'occasion des activités cliniques ou professionnelles d'autre nature, et formuler des questions ciblées afin d'y apporter des solutions

- 3.2. Trouver, sélectionner et parcourir les ressources ayant fait l'objet d'une évaluation préalable
- 3.3. Évaluer de façon critique l'intégrité, la fiabilité et l'applicabilité de la recherche et de la littérature dans le domaine de la santé
- 3.4. Intégrer les données probantes à la prise de décision dans la pratique

4. Contribuer à la diffusion et à la création de savoirs et de pratiques applicables à la santé

- 4.1. Faire preuve d'une compréhension des principes de la recherche et de l'enquête scientifique, de même que du rôle des données probantes issues de la recherche sur les soins de santé
- 4.2. Reconnaître les principes éthiques de la recherche et les intégrer dans l'obtention d'un consentement libre et éclairé, et évaluer les avantages et risques possibles de cette recherche, en portant une attention particulière aux populations vulnérables
- 4.3. Contribuer aux travaux d'un programme de recherche
- 4.4. Poser des questions de recherche pertinentes et choisir les méthodes appropriées pour y répondre
 - 4.4.1. Formuler une question de recherche
 - 4.4.2. Effectuer une recherche systématique de données probantes
 - 4.4.3. Choisir et utiliser une méthodologie et des méthodes appropriées
 - 4.4.4. Recueillir et analyser des données
- 4.5. Résumer et communiquer à d'autres professionnels et au grand public, y compris le patient et sa famille, les résultats de recherches et enquêtes scientifiques pertinentes
 - 4.5.1. Diffuser les résultats par écrit ou verbalement

Professionnel

Définition :

En tant que *professionnels*, les spécialistes en médecine de l'adolescence ont le devoir de promouvoir et de protéger la santé et le bien-être d'autrui, tant sur le plan individuel que collectif. Ils doivent exercer leur profession selon les normes médicales actuelles, en respectant les codes de conduite quant aux comportements qui sont exigés d'eux, tout en étant responsables envers la profession et la société. De plus, les médecins contribuent à l'autoréglementation de la profession et voient au maintien de leur santé.

Capacités et manifestations : Les spécialistes en médecine de l'adolescence sont capables de...

1. Démontrer un engagement envers le patient par l'application des pratiques exemplaires et le respect des normes éthiques

[©] Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, 2025. Tous droits réservés.

- 1.1. Agir et se comporter selon les règles déontologiques de la profession médicale, reflétant l'honnêteté, l'intégrité, l'humilité, l'engagement, la compassion, le respect, l'altruisme, le respect de la diversité et du secret professionnel
 - 1.1.1. Reconnaître les principes et les limites de la confidentialité des renseignements tels que définis par les normes de pratique professionnelle et la loi
 - 1.1.2. Respecter les limites professionnelles avec les adolescents, les jeunes adultes et leur famille
- 1.2. Se vouer à l'excellence dans tous les aspects de l'exercice de la médecine
- 1.3. Reconnaître les problèmes éthiques qui surgissent dans l'exercice de la médecine et y répondre adéquatement
- 1.4. Reconnaître et gérer les conflits d'intérêts
- 1.5. Se comporter de manière professionnelle lors de l'utilisation des outils technologiques de communication

2. Démontrer un engagement envers la société en reconnaissant et en respectant ses attentes en matière de soins de santé

- 2.1. Assumer leur responsabilité envers les patients, la société et la profession en répondant aux attentes de la société à l'endroit des médecins
- 2.2. Faire preuve d'engagement à l'égard de la sécurité des patients et de l'amélioration de la qualité

3. Démontrer un engagement envers la profession par le respect des normes et la participation à l'autoréglementation de la profession

- 3.1. Se conformer au code de déontologie, au code d'éthique, aux normes de pratique et aux lois régissant l'exercice de la médecine
 - 3.1.1. Se conformer aux normes éthiques et aux lois provinciales/territoriales ayant trait à l'aptitude, au consentement, à l'assentiment et au refus de traitement
 - 3.1.2. Se conformer aux exigences de signalement/déclaration obligatoire, notamment celles entourant la maltraitance, la négligence et les maladies à déclaration obligatoire
 - 3.1.3. Respecter les lois en santé mentale
 - 3.1.4. Répondre adéquatement aux questions d'ordre légal concernant la santé et le comportement des adolescents
- 3.2. Reconnaître les comportements non professionnels et contraires au code de déontologie et au code d'éthique des professionnels de la santé et y réagir
- 3.3. Participer à l'évaluation de pairs et à l'élaboration des normes

4. Démontrer un engagement envers la santé et le bien-être des médecins afin de favoriser la prestation de soins optimaux aux patients

- 4.1. Démontrer une conscience de soi et gérer les facteurs pouvant influencer leur bien-être et leur rendement professionnel
- 4.2. Gérer les exigences personnelles et professionnelles pour une pratique durable tout au long du cycle de vie professionnelle
- 4.3. Promouvoir une culture favorisant l'identification des collègues en difficulté et offrant un soutien et une réponse à leurs besoins

Ce document doit être revu par le Comité de spécialité en médecine de l'adolescence d'ici le 31 décembre 2027.

Rédigé - Comité de spécialité - mars 2020

Approuvé - Comité d'examen des normes de formation spécialisée - avril 2020

Révisé (mise à jour des critères d'admissibilité) – Comité de spécialité en médecine de l'adolescence et Bureau des normes et de l'évaluation – juillet 2024

Approuvé – Bureau des normes et de l'évaluation (au nom du Comité d'examen des normes de formation spécialisée) – décembre 2024